COMPTE RENDU
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MENTHONNEX-EN-BORNES

SEANCE DU 12 JUILLET 2021

Présents : Mmes et MM. Guy DEMOLIS, Sébastien PACCARD, Nathalie HENRY , Olivier CHAMOT, Sandrine BOCHET, Jocelyne BORNE, LEOTY Christian, Jocelyne YAKOVLEFF, Sylvie LOUVEAU (procuration), Christophe BALMIER (procuration), Céline JEANNINGROS, Emmanuel TISSOT, Karen DA COSTA

Absents : MM. Bernard SAILLANT ; Mickaël BAFCOP

Assistaient également à la réunion : Mme Martine BRAND, secrétaire de mairie ; MM. Yann MARCHAND et Thomas DEGRAVE de la société d'aménagement foncier YTEM

Ordre du jour :
- Compte-rendu d'activités
- Urbanisme
  * autorisations délivrées
  * présentation du projet de lotissement du Clos Bonier
- Mise en œuvre du projet de rénovation et d'agrandissement de la mairie
- Donation au profit de la commune
- Attribution d'une subvention aux écoles pour une classe de découverte
- Définition de l'intérêt communautaire de la CCPC
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19H30.

Mme Karen DA COSTA est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 31 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

En préambule, M. le Maire présente les condoléances du conseil municipal à Olivier CHAMOT et sa famille affectés par le décès de son père Roger.

*** Urbanisme**

Le Clos Bonier

L'assemblée accueille MM. Yann MARCHAND et Thomas DEGRAVE de la société d'aménagement foncier YTEM, invités par le maire à venir présenter leur projet de lotissement « Le Clos Bonier » à l'entrée nord du chef-lieu.

Il s'agit d'une demande de permis d'aménager de 9 lots destinés à de la maison individuelle avec en son sein 2 logements locatifs aidés.

Le dossier est en cours d'instruction et en attente de validation par les différents opérateurs (réseaux secs, réseaux humides, voirie) avec lesquels une réunion de concertation est prochainement prévue.
Ci-joint en annexe la présentation du projet.

DP accordées
- M. Mme BUSSIERE Guillaume, 672 Route des Margolliets pour la création de 2 fenêtres.
- M. Mme REAGNO David – 20 Impasse de la Rippaz pour la construction d'une piscine
- M. Mme TEPPE Roland – 1600 Route des Bornes pour la création d'un carport
- M. MME BASSET Ghislain – 943 Route des Bornes pour la réfection de la toiture
- M. ORIOL Jean-Philippe et Mme BIENFAIT Marion – 201 Chemin de Chez Péguin pour division d'une propriété en vue de créer un terrain à bâtir.

Plan Local d'Urbanisme
La majorité des communes de la CCPC s'étant opposées au transfert du PLU à l'intercommunalité, la compétence demeure communale.

*** Délinquance**
L'assemblée est informée de l'accroissement des vols et actes de vandalisme qui exaspèrent un bon nombre de concitoyens : vol du camion de la commune qui était verrouillé et garé dans le hangar communal fermé à clé dans la nuit du 8 au 9 juillet 2021, maison en cours de construction entièrement dévalisée et plusieurs véhicules forcés.
A noter également que plusieurs panneaux de signalisation ont été vandalisés ou ont disparus.
La gendarmerie conseille vivement aux communes de s'équiper de vidéosurveillance et propose son concours pour définir les endroits stratégiques à surveiller.
En conséquence, il est proposé de se rapprocher de la commune voisine de Villy-le-Bouveret qui vient de décider d'équiper plusieurs sites de caméras de surveillance.

*** Défense incendie**
L'assemblée est informée de la réception des travaux de l'ancienne fosse à lisier de la fruitière située au hameau de Chez Les Maîtres qui a été nettoyée, aménagée et équipée d'une pompe d'aspiration. Elle est approvisionnée par un drainage d'eau pluviale. Cet équipement de 500 m3 est mis à la disposition du SDIS pour le renforcement de la défense incendie de la commune.

*** Donation de M. et Mme SIALM**
M. le Maire informe l'assemblée que M. et Mme SIALM, anciennement domiciliés au Hameau de Chez Labrisée, qui ont récemment vendu leur propriété, ont décidé de faire un don de 50.000 € à la commune pour l'aider à financer ses projets d'investissement.
Le conseil municipal, unanime, remercie vivement ces généreux et discrets donateurs, qui ont toujours fait preuve d'un vif intérêt pour la vie collective du village et charge le Maire de faire le nécessaire pour encaisser ce don.

*** Bâtiments communaux**
Concernant le projet de rénovation énergétique et d'agrandissement de la mairie de 45 m2 pour créer une salle du conseil, le maire fait part à l'assemblée de la notification des subventions qui ont été notifiées : 52.000 € par le Département, 18.000 € par la Région, 135.000 € par l'Etat et propose d'affecter la donation de 50.000 € de M. et Mme SIALM à l'autofinancement du projet. Il rappelle que ce chantier est budgété à hauteur de 300.000 € et qu'il convient de définir le programme précis des travaux pour lancer l'appel d'offres. Le maire et l'adjoint à l'urbanisme et aux travaux sont chargés de la mise en œuvre du projet.

*** Voirie communale**
L'entreprise COLAS à laqelle a été adjugé le marché d'enrobage a réalisé dernièrement le regroudronnage de la route des Margolliets ainsi que la remise à niveau des grilles d'eau de la traversée du chef-lieu et le génie civil de l'emplacement d'une benne à cartons installée par la Communauté de Communes sur la plateforme de tri sélectif du cimetière.
Le regroudronnage de la route des Falconnets (depuis l'intersection des Margolliets à la Route du Murger) sera réalisé dans l'été.
L'entreprise TP des Bornes, chargée de l'entretien de la voirie et des réseaux d'eau pluviale a réalisé de nombreux curages de fossés, nettoyage de grilles et réfection de voirie endommagée par les dégâts des eaux.
Les travaux de débroussaillage, le long de la voirie, sont confiés à l'entreprise Crozet qui interviendra durant l'été.

*** Voirie départementale**
Concernant les enrobages de voirie, M. le Maire informe que le Département a finalement accepté de regoudronner la portion de la RD 27 située entre le carrefour des Petits Pierres et le chef-lieu (passage du Tour de France) mais aussi le tronçon de la RD3 situé entre le carrefour des Margolliets et de La Rippaz. Des travaux de consolidation des abords et d'aménagement du pluviale ont également été réalisés au niveau de Chez Les Maitres et de La Rippaz.
A cet effet, le conseil municipal se félicite de l'engagement des services de la voirie départementale et de l'appui du conseiller départemental sortant M. Denis DUVERNAY.

*** Téléphonie mobile**
Le pylône de téléphonie mobile prévu en amont du Hameau de La Rippaz, dans le cadre de l'opération zone blanche, est en cours d'installation.
L'achèvement du chantier (raccordement électrique) est prévu pour septembre et le relais sera alors ouvert aux 4 opérateurs historiques (Orange, Bouygues, Free et SFR).
Le conseil municipal espère que l'installation de 2 relais sur le secteur (Vovray et Menthonnex) règlera le problème latent de réception de la téléphonie mobile sur le Plateau des Bornes.

*** Fibre optique**
Suite au déploiement par le Syane-Covage du réseau de fibre optique, les usagers du chef-lieu, des Petits Pierres et de Chez Bastaly sont désormais éligibles aux offres des différents opérateurs dont Orange, Bouygues, Free et SFR. En conséquence, il est décidé de raccorder les services administratifs de la mairie.

*** Scolaire et péri-scolaire**
L'assemblée est sollicitée pour accorder une subvention de 1500 € aux écoles pour participer au financement d'une sortie de classe prévue à Meyras en Ardèche du 20 au 22 septembre (avis favorable).
Mme HENRY, responsable de la cantine garderie, indique que l'association recrute 2 emplois à temps partiel pour la prochaine rentrée et propose de réaliser un rafraichissement (peintures) de la cantine scolaire (avis favorable).
Pour mémoire, il est rappelé la réalisation de l'acoustique de la cantine.

*** Modification de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles**
Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de la CCPC a redéfini l'intérêt communautaire qui consiste à distinguer les actions et équipements relevant d'une part du niveau communal et d'autre part du niveau intercommunal.

Sont déclarés d'intérêt communautaire :

<u>COMPETENCES OBLIGATOIRES ASSUJETTIES A UN INTERÊT COMMUNAUTAIRE</u>

1 – *En matière d'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire*
- Coordination architecturale
- Acquisitions foncières d'intérêt communautaire
- Politiques territoriales contractuelles de développement local. Portage administratif, financier et mise en œuvre de politiques territoriales contractuelles de développement local et des actions qui en découlent. Portage du Groupement d'Actions Locales Leader Usses et Bornes et des actions liées, au titre de la compétence obligatoire « aménagement de l'espace »
- Actions de soutien au développement des infrastructures et des réseaux de communications électroniques et au développement numérique
- Etudes de l'aménagement de l'espace
- Création et réalisation de zone d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire

2 – *En matière d'actions de développement économique*
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales, définition et mise en œuvre d'actions de promotion, de soutien et d'animation du tissu économique de la CCPC, notamment au travers de dispositifs contractuels en faveur du commerce mis en place avec l'Etat ou tous partenaires institutionnels publics ou privés

COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES ASSUJETTIES A UN INTERÊT COMMUNAUTAIRE

1 – *En matière de protection et mise en valeur de l'environnement*
- Eau fluviale
- Aménagement et entretien des cours d'eau et des ponts
- Schéma d'aménagement et gestion des eaux
- Contrat de rivières

- Lutte contre la pollution
- Protection et conservation des eaux superficielles et souterraines Mise en place et exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2 – *Politique du logement et du cadre de vie*

- Programme local d'Habitat (PLH)
- Opération pour l'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Logement social : surcoûts fonciers et garanties d'emprunts

3 – *Voirie communautaire*

- Création, entretien et gestion de la voirie desservant uniquement des équipements communautaires

4 – *En matière de construction, entretien et fonctionnement des équipements culturels, sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire*

Scolaire

- Construction, entretien et fonctionnement des équipements et établissements scolaires préélémentaires et élémentaires, hors logements de fonction et dépendances. Les communes conservent la possibilité d'équipement et de fournitures complémentaires
- Sorties scolaires pour la piscine et le ski de fond
- Piscine scolaire des Ebeaux
-

Culturel

- La bibliothèque André Dussollier
- L'école de musique « Cruseilles-Le Châble »

Sportif

- Les terrains de football, leurs infrastructures et aménagements ultérieurs de Cruseilles et des Chardons à Copponex
- La construction, l'entretien et le fonctionnement de gymnases
- L'aménagement, entretien et gestion du centre nautique des Dronières : piscine et parking

5 – En matière d'action sociale

- Création, développement et subventions des structures d'accueils pour la petite enfance, les adolescents, les personnes âgées et les personnes en difficulté. Sont d'intérêt communautaire le multi-accueil Brin de Malice à Cruseilles et le Relais d'Assistants Maternels

*** Divers**

- M. le Maire remercie l'ensemble des élus et la secrétaire de mairie pour l'organisation et la participation aux bureaux de vote des élections départementales et régionales.
Il rappelle l'élection à la tête de la Région de Laurent WAUQUIEZ et de Martial SADDIER à la présidence du Département et de Christelle PETEX et David RATSIMBA comme conseillers départementaux de notre canton (La Roche-sur-Foron).
- M. Emmanuel TISSOT informe que, sauf contraintes, liées à la crise sanitaire, la traditionnelle fête au village sera organisée de manière allégée uniquement le dimanche 8 août.

* Mme Jocelyne YAKOVLEFF propose de s'occuper de l'organisation d'un vide grenier, le dimanche 5 septembre, sur la place du village en lien avec la vie associative locale (ACSB, Mobymitic, APE).

- Mme Sandrine BOCHET encourage les élus à visiter les Jardins de Haute-Savoie à la Balme de Sillingy qui ont été superbement réaménagés avec un emplacement dédié à notre commune.

Délibérations votées à l'unanimité :
1- Donation SIALM Theo et Marie-Louise
2- Demande de subvention de l'école de Menthonnex-en-Bornes pour une classe de découverte à Meyras en Ardèche du 20 au 22 septembre 2021.

La séance est levée à 22 Heures.

Secrétaire de séance
Karen DA COSTA

Le Maire,
Guy DEMOLIS

PJ : compte-rendu de la présentation du projet de lotissement du Clos Bonier

Ytem
Aménageur foncier

MENTHONNEX EN BORNES
Lotissement 'Clos Bonier'

Présentation du lundi 12 juillet 2021

Cadre juridique et parcellaire de la zone d'aménagement

SCHEMA OPPOSABLE

L'orientation d'aménagement n°3 du PLU communal définit les grands principes à suivre concernant les accès (sortie unique sur la RD et continuité piétonne), la densité (20 lgt/ha à respecter sous forme de maisons ou **d'intermédiaires**), de logement sociaux (20% à intégrer au projet) et **d'espaces** communs (maintien **d'espaces** de rencontre et de la chênaie existante autant que possible).

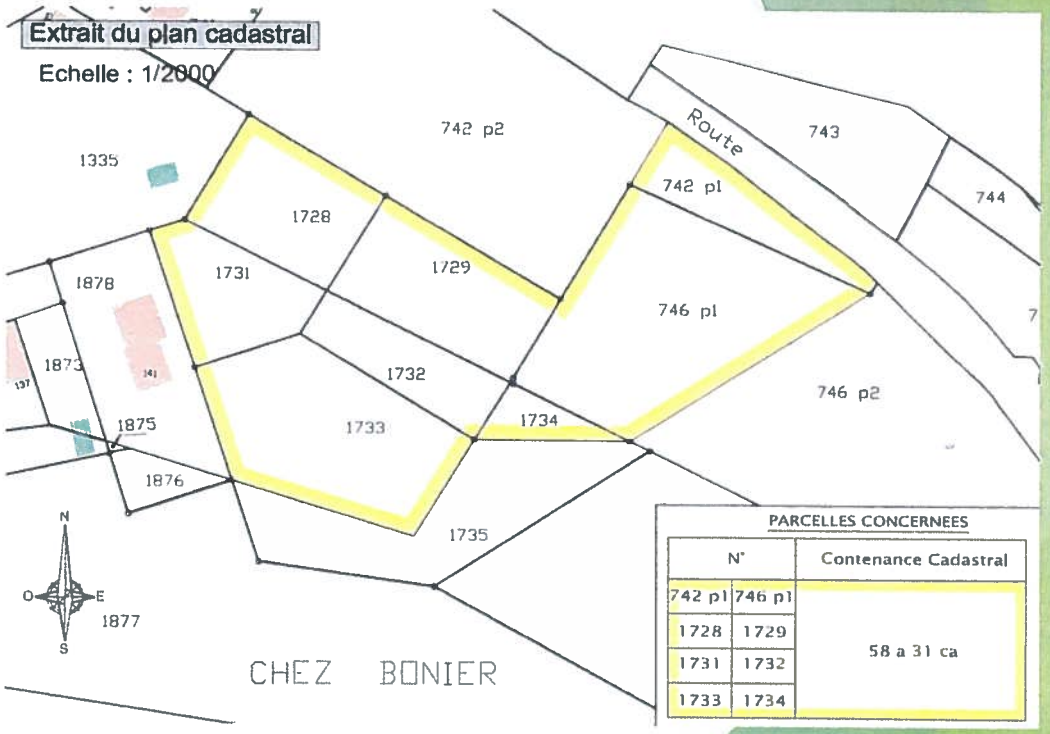

PARCELLES CONCERNEES		
N°		Contenance Cadastral
742 p1	746 p1	58 a 31 ca
1728	1729	
1731	1732	
1733	1734	

Le projet **d'aménagement** porte sur la première tranche de **l'orientation d'aménagement** n°3. La surface totale du projet est **d'environ** 5 831m².

Hypothèse d'implantation

Le projet se compose de 9 lots de 447 à 608m² dont un macro lot social de deux logements (lot 04).

Les lots 1-2, 4 et 8-9, ayant un accès mutualisé, accueilleront une maison jumelée par le garage pour retrouver l'esprit des grands volumes bâtis environnant, tandis que les lots 3, 5, 6 et 7 seront à destination de maisons individuelles.

Les logements sociaux seront réalisés par la société Ytem sous la forme d'un PLS privé dont les locataires seront désignés en accord avec la Mairie.

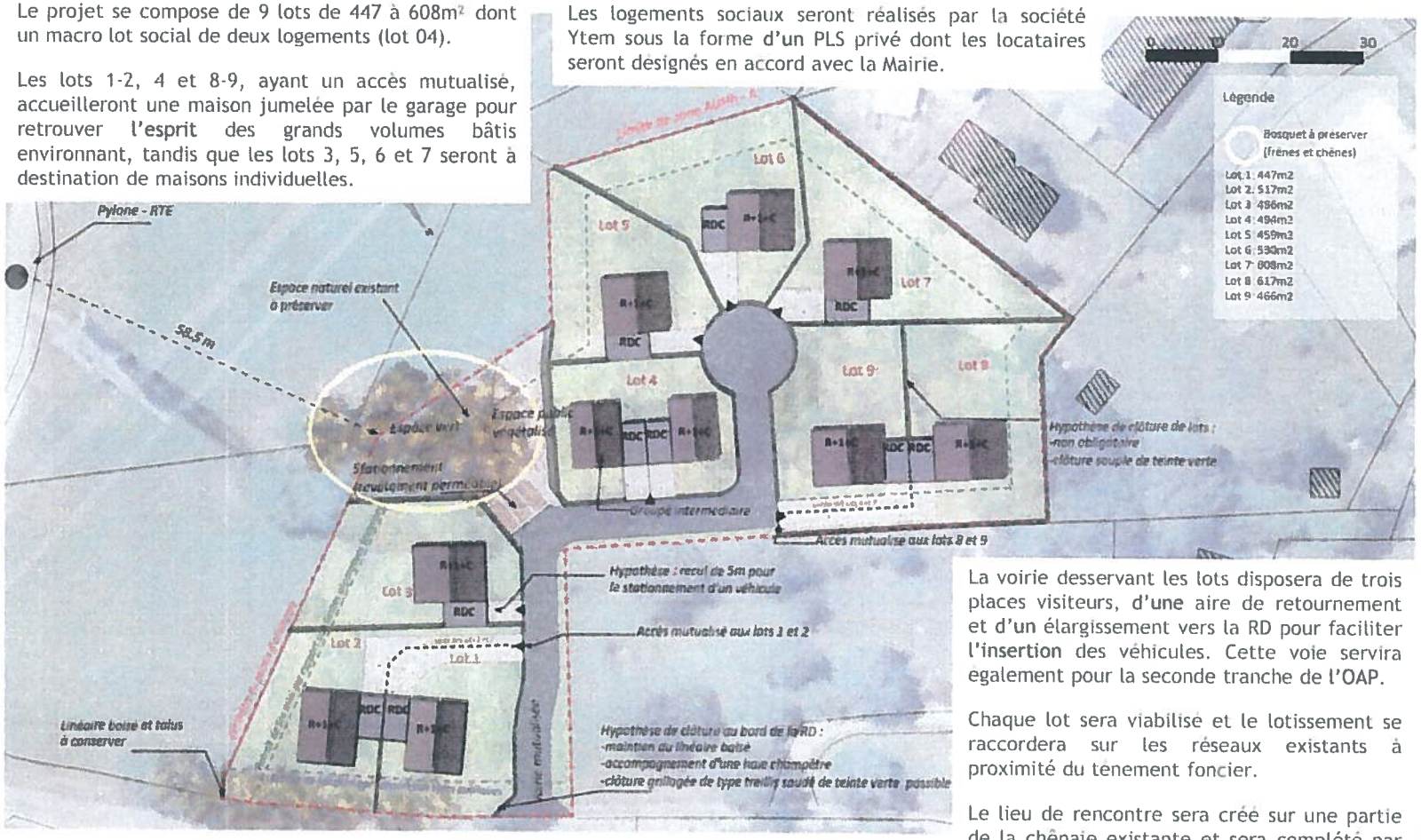

La voirie desservant les lots disposera de trois places visiteurs, d'une aire de retournement et d'un élargissement vers la RD pour faciliter l'insertion des véhicules. Cette voie servira egalement pour la seconde tranche de l'OAP.

Chaque lot sera viabilisé et le lotissement se raccordera sur les réseaux existants à proximité du tenement foncier.

Le lieu de rencontre sera crée sur une partie de la chênaie existante et sera complété par un espace végétalisé et perméable.

Prescriptions architecturales et paysagères

Afin **d'obtenir** une harmonie au sein du projet, plusieurs prescriptions ont été ajoutées dans le règlement :

- Jumelage par le garage des constructions sur les lots 1-2, 4 et 8-9
- Toiture à pans sur les constructions principales avec couverture de teinte grise anthracite
- Menuiseries et bardages de teinte grise selon trois nuances
- Façades principalement en enduit gratté ou lissé selon nuancier défini
- Privilégier les matériaux drainants sur les accès et places de stationnement
- Clôtures de type grillage souple de teinte verte en limite interne des lots
- Clôtures de type grillage avec treillis soudé (rigide sans muret) de teinte verte en limite des voies et emprises publiques.

Chaque lot sera affecté **d'une** surface de plancher, **d'une** surface **d'emprise** au sol, **d'une** surface perméable et **d'une** surface **d'espaces** verts. Le projet respectera ainsi les 50% **d'espaces** perméables et **d'espaces** verts du PLU.

Chaque permis de construire sera visé par **l'architecte** conseil du projet.

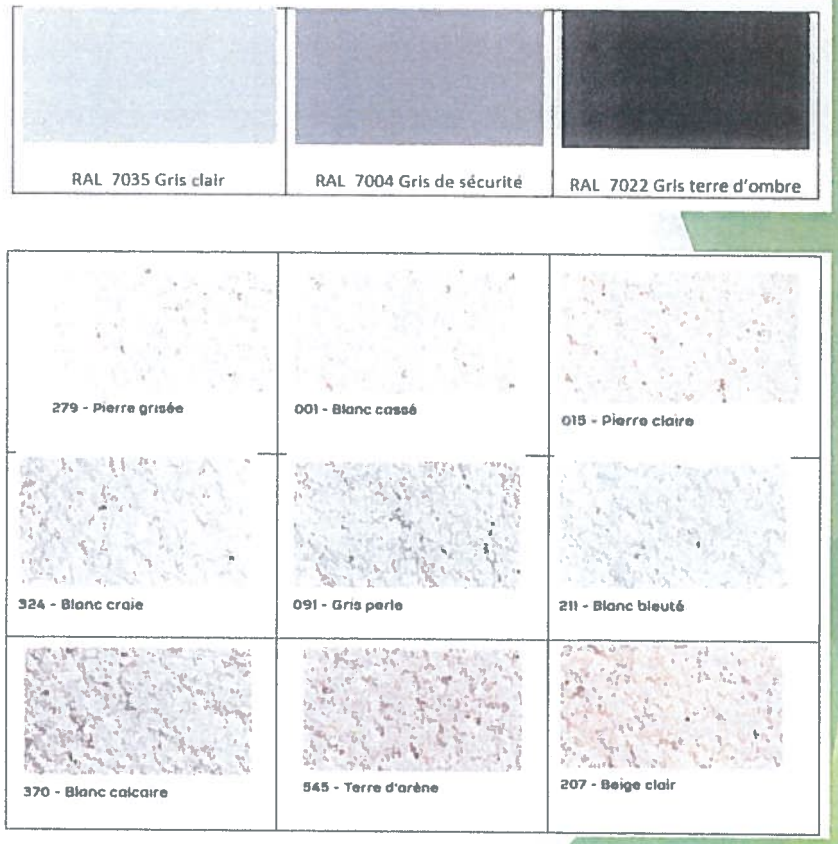

Sécurisation des accès et des liaisons douces

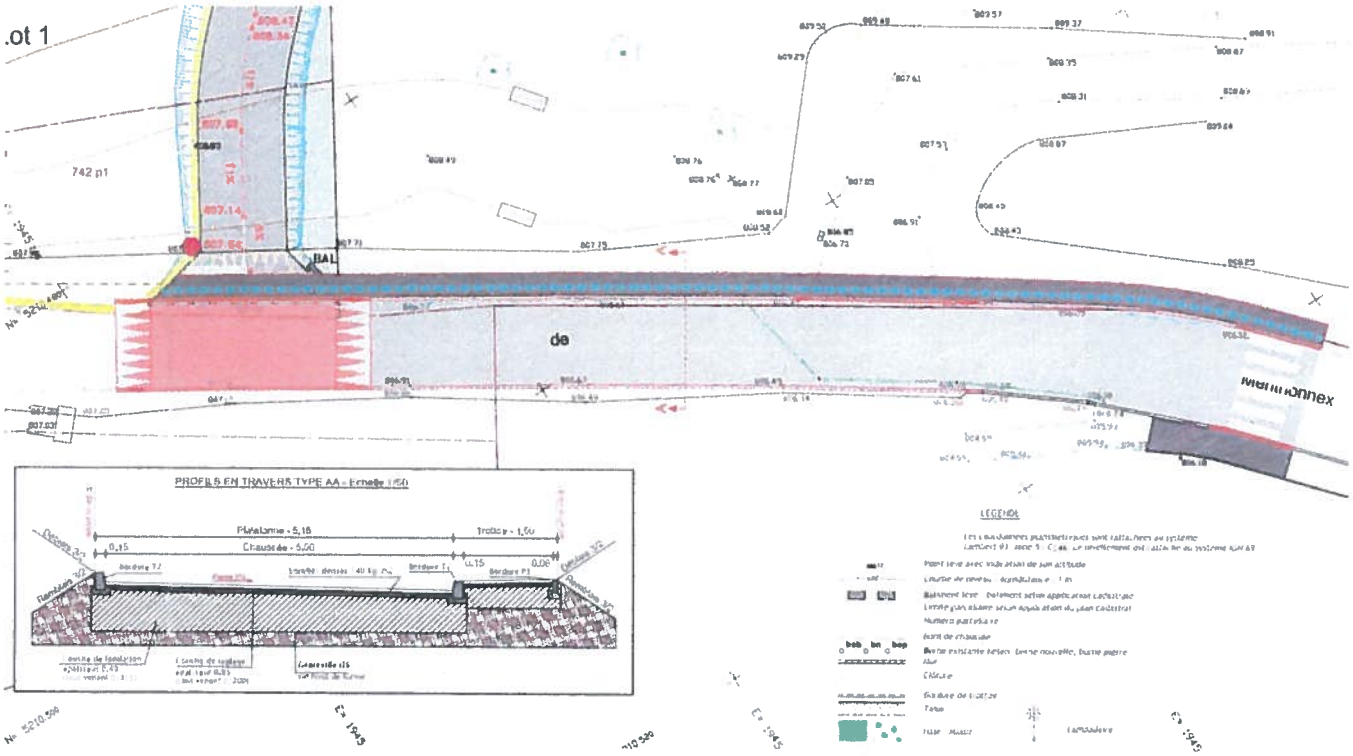

Pour garantir la sécurité des usagers, des aménagements sont également prévus :

- Création **d'un** plateau surélevé au niveau de la sortie du lotissement pour faciliter les entrées/sorties des véhicules et diminuer la vitesse
- Création **d'un** cheminement piéton dans **l'accotement** de voirie pour se raccorder au trottoir existant sur l'un des bas cotés de la RD
- Matérialisation de la traversée avec un passage piéton